



Amendement :

Numéro	Date
287-04-14	2014-05-29
301-06-16	2017-01-26
317-05-17	2017-05-08
334-19	2019-12-09
347-21	2021-08-26
339-21	2021-09-23

Notes - Autres interventions assujetties sur l'ensemble du territoire de l'ancienne paroisse :

- Construction, reconstruction ou déplacement d'un bâtiment principal
- Agrandissement de plus de 25 mètres carrés d'un bâtiment principal
- Logements pour travailleurs saisonniers
- Éolienne



Titre de la carte:
Règlement 278-07-13 relatif au zonage
Annexe A : Plan de zonage

Légende:

<p>Carte de base</p> <ul style="list-style-type: none"> ----- Limite municipale — Limite de zone — Limite de lot ▬ Périimètre d'urbanisation ▬ Secteur péri-urbain — Routes régionales — Routes municipales — Hydro-Québec +++++ Voie-ferrée 	<p>Contraintes naturelles et anthropiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone agricole permanente du Québec (CPTAQ) Zones inondables approximatives Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles associées au couloir de la rivière Saint-Esprit Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles ★ Terrains contaminés 	<p>Sites naturels d'intérêt</p> <ul style="list-style-type: none"> Massifs forestiers Milieu humide (Marécages et tourbières) Milieu humide (Étang et marais) Secteurs assujettis au PIIA
--	---	--

Échelle graphique:
 0 100 500 1500
 mètres

Flèche du nord:

Titre du projet:
 Règlement 278-07-13 relatif au zonage

Projet cartographique:
 NAD 83, MTM zone 8

Date :
 8 mai 2017

Données cartographiques:
 Base de données cartographiques du Ministère des ressources naturelles et du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électricité - on des transports.
 MRC de l'Assomption
 Municipalité de la Paroisse de l'Épiphanie

Format original:
 A0 (1189 mm par 841 mm)

Réalisé par:
 L'ATELIER URBAIN inc.

Préparé par:
 Louis Mazerolle, urbaniste

Vérifié par:
 Louis-Michel Fournier, urbaniste

Modifié par:
 Stéphanie Laurier, directrice du service d'urbanisme, L'Épiphanie (11 avril 2022)